

Le 18 juillet 2022

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS  
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

N° DP 2022-245

Déchets ménagers

Maintenance préventive et de vérifications  
générales périodiques (VGP) réglementaires  
du parc de véhicules et matériels dédiés  
du service déchets ménagers

Contrat avec la société  
ATELIER INDUSTRIEL VINTEJOUX (AIV)

Certifié exécutoire	<b>2 6 JUL. 2022</b>
Reçu en préfecture	<b>2 2 JUL. 2022</b>
Publié	<b>2 6 JUL. 2022</b>

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu les articles L 2123-1 et R.2122-8 du Code de la  
Commande Publique relatifs aux marchés publics sans  
publicité ni mise en concurrence pour répondre à un besoin  
dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT ;

Vu l'arrêté Préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de  
Roannais Agglomération, et notamment la compétence  
obligatoire « Collecte des déchets ménagers » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du  
10 juillet 2020, accordant au Président la délégation de  
pouvoirs pour prendre toute décision concernant la  
préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le  
règlement des marchés de travaux, fournitures et services,  
dont le montant est inférieur à 90 000 € HT ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à  
Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour  
exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que le contrat de maintenance préventive et de  
vérifications générales périodiques (VGP) réglementaires  
du parc de véhicules et matériels dédiés du service déchets  
ménagers est arrivé à échéance ;

Considérant qu'il convient d'établir un nouveau contrat de  
maintenance préventive et de vérifications générales  
périodiques (VGP) réglementaires du parc de véhicules et  
matériels dédiés du service déchets ménagers (collecte  
sélective et déchèteries) ;

Considérant l'offre de la société Atelier Industriel Vintejoux  
(AIV) ;

## DECIDE

- d'approuver le contrat de maintenance préventive et de vérifications générales périodiques (VGP) réglementaires du parc de véhicules et matériels dédiés du service déchets ménagers (collecte sélective et déchèteries) avec la société ATELIER INDUSTRIEL VINTEJOUX (AIV) ;
- de préciser que ce contrat est conclu à compter de sa notification pour une durée de 18 mois à prix unitaires sur la base des prestations réalisées au vu des prix unitaires du bordereau des prix (montant estimatif annuel de 16 788,00 € HT soit 25 182,00 € HT sur la durée du contrat).

Par délégation du Conseil communautaire,  
pour le Président et par subdélégation  
**Jacques TRONCY**  
Vice-Président délégué aux Finances  
et aux Achats publics

